

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

-----  
**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**Année 2017**  
**Séance du 05 juillet 2017**

**N° 17**  
**Objet : Demande de subvention**  
**d'investissement à la Caisse**  
**d'Allocations Familiales –**  
**Crèche associative « Le Jardin**  
**Enchanté »**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-sept et le cinq du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente du mois de juin 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommé secrétaire de séance : LE CORRE Thibault**

**Étaient présents :**

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AILLAUD Sylvie, AUBERT Serge, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge (à partir du rapport n° 12), COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine (jusqu'à rapport n°7), DE VALCKENAERE Gilles, DOMENGE Eliane, EYMARD Max FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MAGAUD Marie José, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MUNOZ MALDONADO Julien, NICOLOSI Philip, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 9), PAUL Gérard, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONNATTE Lionel, TONELLI Corinne, TRABUC Nicolas, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

**Étaient suppléés :**

CAZERES Benoit, a donné pouvoir à DULAU Marie France

**Étaient représentés :**

AYMES Bernard a donné pouvoir à DOMENGE Eliane  
BALIQUE François a donné pouvoir à BARTOLINI Bernard  
BLANC Michel a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
BONZI Maryse a donné pouvoir à PAUL Gérard  
CASA Chantal, a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle  
CHATARD Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia  
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul à partir du rapport n°8  
FERAUD Maryline a donné pouvoir à BONNET Brigitte  
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à COMBE Gérard  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
ORSINI Philippe a donné pouvoir à BREMOND Danièle jusqu'au rapport n° 8  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à SUZOR Pierre  
VILLARD René a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick  
VILLARON Bruno a donné pouvoir à VOLLAIRE Nadine

**Étaient excusés :**

AILLAUD Jean Pierre	ISOARD Roger
AUZET Eric	PAUL Gilles
AUZET Guy	PAYAN Claude
BLOT Michel	REBOUL Childéric
BOURJAC Jean Marie	REINAUDO Patrick
DEORSOLA Jean Paul	ROCHAT Jacques
ESMIOL Gérard	SFRECOLA Alain
FIAERT Claude	URQUIZAR Danielle

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2017

Application requise F. l'original.com

004-200067437-20170705-17\_05072017-DE

**Madame Patricia BRUN, rapporteur, expose ce qui suit :**

Provence Alpes Agglomération et l'association « le Jardin Enchanté » ont conclu par convention le mode de gestion de la crèche.

Les travaux de mise aux normes et d'amélioration du bâtiment sont à la charge de la collectivité.

A la demande de la CAF et de la PMI, il est nécessaire d'améliorer les conditions de travail de cette structure. Le bureau de la crèche est actuellement dans un couloir de 3m sur 2m, sur le passage entre les salles d'activités et la cuisine/salle à manger. S'y trouvent également toutes les archives de la crèche, les fournitures administratives, et un photocopieur.

La directrice assure seule les activités administratives. Elle est souvent sollicitée par les parents pour des échanges éducatifs.

Elle est, en conséquence, confrontée à :

- Conditions de travail dégradées, qui nuisent à la qualité et l'efficience : perte de temps liée aux interruptions, au bruit, aux sollicitations des parents, impossibilité de concentration, d'autant plus problématique que le temps dédié aux activités administratives est déjà insuffisant (constat partagé Caf/PAA/association)
- Absence de confidentialité pour tous les entretiens (professionnels, parents, partenaires), y compris pour les échanges en cas de difficulté à propos d'un enfant.
- L'impossibilité d'installer physiquement un renfort administratif pour améliorer durablement la situation (renfort demandé par la CAF et la PMI), en l'absence d'espace.
- L'insuffisance et la mauvaise qualité du temps de travail administratif, qui bloquent la mise en œuvre d'actions d'optimisation de la gestion de la crèche.

Il est proposé au conseil d'agglomération de transformer en bureau une pièce en rez-de-chaussée du bâtiment avec une entrée séparée, au niveau du jardin.

L'espace libéré sera réutilisé pour améliorer l'accueil des parents à la crèche, les conditions d'échange parent/professionnels et les conditions de travail de la directrice.

Les caractéristiques techniques de l'opération sont les suivantes :

- ✓ Réalisation des travaux par l'entreprise : percement et ouvertures, réhabilitation intérieure, installation électrique.

Le coût total des travaux a été estimé à 12 364€ HT

REÇU EN PREFECTURE

Le 08/07/2017

Application arjsh E l'etat.com

004-200067437-20170705-17\_05072017-DE

Dans le cadre de ses appels à projets, la Caisse d'Allocations Familiales peut accorder à la collectivité une subvention de 80% du coût des travaux.

Il vous est demandé

D'approuver l'opération et sa demande de subvention.

D'autoriser Mme la Présidente à signer l'ensemble du document s'y rapportant.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

A handwritten signature in purple ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'PREFECTURE' at the top and 'AGGLOMERATION' at the bottom, with some illegible text in the center.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2017

Après avoir vérifié l'identité de l'agent

004-200667437-20170706-17\_06072017-02

